



COMMENT INSCRIRE VOTRE ENFANT ?

Le formulaire d'inscription pour la restauration scolaire est à disposition sur le site : www.grisylesplatres.fr ou en Mairie

L'inscription à la restauration scolaire est une obligation pour que votre enfant puisse être accepté à la cantine. De même, le personnel doit prendre connaissance de vos coordonnées ou des problèmes éventuels de santé de votre enfant. Ce manque de renseignement pourrait être préjudiciable en cas d'accident.

LES CONDITIONS D'ADMISSION :

Avoir établi un dossier **complet** : formulaire et pièces justificatives listées ci-dessous. Ce dossier sera à remettre en mairie.

Être obligatoirement à jour des paiements de l'année précédente.

LES PIÈCES À FOURNIR OBLIGATOIREMENT :

- Le formulaire d'inscription dûment complété et signé,
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- Coupon des règles de vie signé par l'enfant,
- Attestation d'assurance responsabilité civile couvrant le risque scolaire et extra-scolaire
- Attestation de paiement de la CAF (ne laissant apparaître que le nom et le numéro d'allocataire).
- Relevé d'identité bancaire
- Photocopie recto verso de la carte d'identité du titulaire du compte

ASSURANCE :

Les enfants inscrits et le personnel d'encadrement sont couverts pour le trajet de l'école à la Mairie et durant le repas par une assurance souscrite par la Mairie.

Afin de couvrir tous risques, vous êtes dans l'obligation de fournir une assurance scolaire et extra-scolaire couvrant votre enfant toute l'année en cours

PRIX DU REPAS : 5,00 €

RESERVATIONS :

Les réservations des jours de cantine s'effectuent désormais via le site de gestion cantine : www.gestion-cantine.com. A cet effet un compte individuel est créé par enfant et **les réservations seront gérées tout au long de l'année par les parents.**

Pour une nouvelle inscription, le parent qui a indiqué son adresse mail sur la fiche, recevra un email notifiant l'identifiant et le mot de passe pour le compte, à la suite du dépôt du dossier.

Pour l'enfant déjà inscrit, le compte de l'année précédente reste fonctionnel. L'identifiant et le mot de passe restent identiques.

NOUVEAU : Les parents réserveront pour chaque enfant via le calendrier du site gestion cantine pour un temps déterminé (annuel ou mensuel) au plus tard le 18 du mois précédent pour le mois suivant (par exemple: le 18 septembre dernier délai d'inscription pour le mois d'octobre)

A TITRE EXCEPTIONNEL, en cas de non-inscription de l'enfant, un repas de substitution sera servi.

Ce repas sera facturé le double du tarif habituel.

Mis à jour le 20 juillet 2020.

10, rue Robert Machy – 95810 GRISY LES PLATRES - Tél 01.34.66.62.69 Fax 01.34.66.43.61

Ouvertures : Mardi , Jeudi, Vendredi : 8h30 - 12h, Mercredi : 13h - 17h;

FERMETURE LE LUNDI

www.grisylesplatres.fr

mairie-de-grisy-les-platres@wanadoo.fr